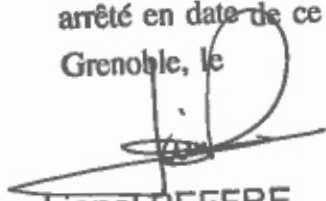




PRÉFET DE L'ISÈRE

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.

Grenoble, le


Lionel BEFFRE

**Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
des établissements**

**SPMR, TOTAL RAFFINAGE FRANCE Villette de Vienne, TOTAL
RAFFINAGE FRANCE Serpaize, ESSO et SDSP**

Communes dans le périmètre d'exposition aux risques :

Luzinay

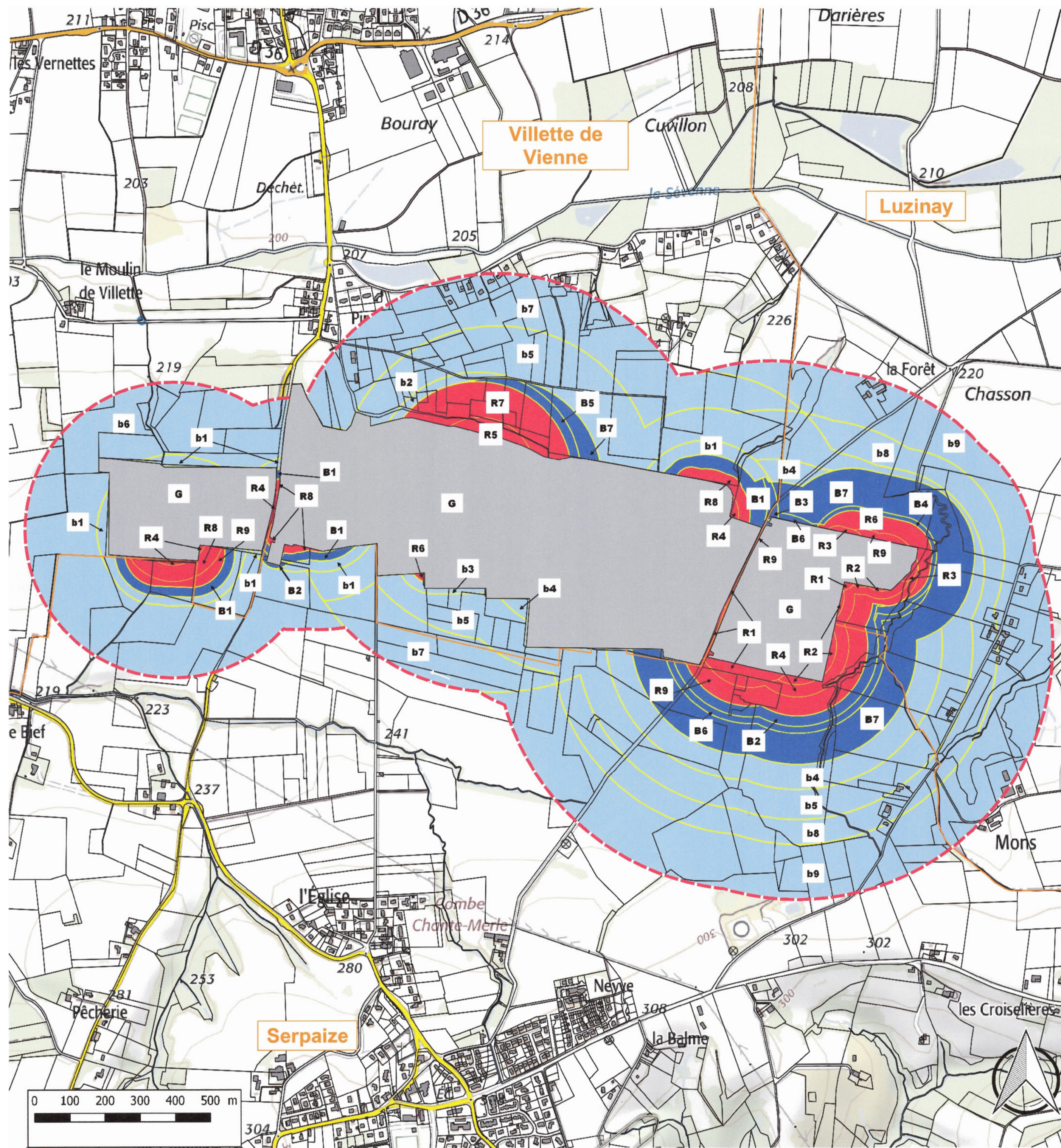
Serpaize

Villette-de-Vienne

Dossier d'approbation

Novembre 2018

Dossier de PPRT
A – Plan de zonage réglementaire



Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le *Lionel BEFFRE*

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements :
SPMR, TOTAL RAFFINAGE FRANCE
Villettes de Vienne, TOTAL RAFFINAGE FRANCE Serpaize, ESSO et SDSP

Communes dans le périmètre d'exposition aux risques
Villettes de Vienne, Luzinay et Serpaize

Dossier d'approbation
- Novembre 2018 -

A - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Légende

G: zone grise	Parcelles cadastrales
R: zone d'interdiction stricte	Bâti cadastre
B: zone d'autorisation limitée	Cours d'eau
b: zone d'autorisation sous conditions	Limite communes

Périmètre de zones dites de prescriptions relatives à l'urbanisation existante, périmètre de zones dites de maîtrise de l'urbanisation future et périmètre d'exposition aux risques

Les trois périmètres sont confondus dans le cas du présent PPRT.

Impression préconfigurée: A2

1:8 000

Source des données :
DREAL/UD38 et DDT38/SSR-CAR2

Date : novembre 2018

Direction Départementale des Territoires/SAET/SIGCD
©IGN-BdTopo - SCAN25_EXP - Cadastre DGI